

CREMATORIUM

DONNEES QUANTITATIVES ET FINANCIERES

Le 14 avril 1997, la Ville de Rouen a confié, par voie de contrat de concession, la construction et l'exploitation d'un crématorium à la société Pompes Funèbres Générales Nord Ouest devenue depuis juin 1998 la société OGF.
La durée de la concession a été fixée à 20 ans et a pris effet à compter de la mise en service le 13/01/1999

Tarifs ttc			
	2007	2008	Evolution
Adulte	517,51 €	554,70 €	6,70%
Enfant			
Enfant jusqu'à 1 an	129,41 €	138,68 €	6,68%
Enfant de 1 à 12 ans	258,75 €	277,35 €	6,71%
Exhumation			
- de 5 ans après l'inhumation	517,51 €	554,70 €	6,70%
+ de 5 ans après l'inhumation	258,75 €	277,35 €	6,71%
Salle de cérémonie	125,82 €	134,85 €	6,70%

Une révision tarifaire tenant compte des nouveaux indices préconisés par l'INSEE dans la formule de calcul est prévue à compter du 1er septembre 2009 et entraînera une diminution du tarif

Chiffre d'Affaires ttc			
	2007	2008	Evolution
C.A. Créations	725 327,00 €	806 861,00 €	10,11%
Location de salle	29 967,00 €	35 338,00 €	15,20%
C.A.Pièces anatomiques	15 014,00 €	14 315,00 €	-4,88%

Evolution du nombre des créations			
	2007	2008	Evolution
Nombre annuel	1736	1834	5,34%
Moyenne mensuelle	144,6	152,8	5,37%

Le nombre de créations a légèrement augmenté notamment car la crémation continue de progresser au sein de la société française

La dispersion des cendres reste le mode de sépulture le plus souhaité par les familles

La destination des cendres a fait l'objet d'un renforcement de la réglementation par la loi du 19 décembre 2008 et impose aux familles de déclarer le lieu de dispersion auprès du crématorium à la remise de l'urne ainsi qu'auprès de la mairie de naissance du défunt

Recette annuelle pour la Ville			
<i>Disposition contractuelle : redevance annuelle de 10% du montant ht des recettes d'exploitation</i>			
	2007	2008	Evolution
Redevance	77 031,00 €	85 651,00 €	10,06%

La participation de la Ville de Rouen pour les frais de crémation des Rouennais a cessé en 2008

DONNEES QUALITATIVES

Les prestations proposées par le Crématorium donnent satisfaction

L'ouvrage est bien entretenu et fait l'objet de travaux d'entretien réguliers de la part de la société FACULTATIVE TECHNOLOGIES, constructeur du four

En 2008: ex: sur les deux fours, démontage et remplacement des dalles de sole et réfection du mur nid d'abeille, contrôle des rejets atmosphériques

La Ville est toujours tenue informée des éventuels travaux et/ou difficultés techniques ou incidents

Le personnel du crématorium est particulièrement réactif et sait gérer des situations difficiles

Malgré l'existence dans un périmètre proche de deux crématorium (Evreux et Yvetot), le crématorium de Rouen a connu une augmentation d'activité de l'ordre de 5,6% en 2008

CHAMBRE FUNERAIRE MUNICIPALE

DONNEES QUANTITATIVES ET FINANCIERES

Par convention du 5 octobre 2000, la Ville de Rouen a confié à la société SURGET, filiale du groupe OGF, les missions de réception et de conservation des corps des personnes décédées. La chambre funéraire possède 9 cases réfrigérantes. La durée de la concession a été fixée à 10 ans.

Tarifs ttc			
	2007	2008	Evolution
Rouennais	71,09 €	101,58 €	42,89%
Non Rouennais	109,20 €	109,20 €	0,00%

Le tarif est de 109,20 €. Toutefois, les rouennais ne paient pas la totalité de ce prix en raison de la participation de la Ville. La baisse de cette participation en 2008 explique la hausse du montant pris en charge par les familles.

Le tarif pour les non rouennais est resté inchangé en 2008.

Une révision tarifaire est intervenue au 1er juillet 2009, tarif unique de 119,04€ (forfait)

Nombre de dépôt de corps			
	2007	2008	Evolution
à la demande des familles	472	398	-18,59%
sur réquisition du parquet	74	77	3,90%
sur réquisition de la Ville	22	13	-69,23%
divers	27	53	
Nombre total d'entrées:	595	541	-9,07%

On constate que le nombre de dépôts de corps a diminué entre 2007 et 2008

Cette diminution peut s'expliquer par le fait que de plus en plus de chambres funéraires ouvrent dans les communes environnantes, avec lesquelles les défunts et leurs familles ont un lien plus fort, et qui offrent une proximité géographique mieux adaptée

Durée du séjour			
	2007	2008	Evolution
moins de 3 jours	124	94	-31,91%
de 3 à 6 jours	386	326	-18,40%
plus de 6 jours	85	121	29,75%

Le délai moyen de la durée de séjour reste majoritairement compris entre 3 et 6 jours

Le délai légal maximum pour procéder aux funérailles est de 6 jours

sauf situations particulières et sur dérogation préfectorale

Chiffre d'Affaire t.t.c.

	2007	2008	Evolution
C.A. total	54 329,45 €	49 398,71 €	-9,98%

La redevance versée par le délégataire à la Ville est identifiable dans les "frais de contrôle"
Elle peut être révisée annuellement et sa révision est effectuée dans les mêmes conditions
que la révision tarifaire selon les termes de convention de délégation de service public

Redevance nette pour la Ville			
	2007	2008	Evolution
Total annuel	1 900,00 €	1 900,00 €	0,00%

Participation municipale			
	2007	2008	Evolution
par corps	38,11 €	7,62 €	0,00%

La participation de la Ville a cessé en 2009. Son caractère dégressif explique l'augmentation
du tarif pour les rouennais entre 2007 et 2008.

DONNEES QUALITATIVES

La prestation rendue aux familles reste de qualité tout à fait satisfaisante
L'agent de la chambre funéraire, M.LENORMAND, est parti à la retraite fin juin 2008
Il a été remplacé par M.RIDEL. Il s'agit d'un personnel d'accueil à temps plein. Il existe une
permanence téléphonique 24h/24h et un système d'accès par digicode
Ces dispositifs sont parfaitement adaptés pour le recueillement des familles
et les autorités et sociétés de pompes funèbres qui utilisent le service
Malgré la baisse du nombre d'admissions par rapport à 2007, il convient d'envisager
d'augmenter le nombre de cases réfrigérantes afin d'anticiper une mortalité plus importante
dans les années à venir

Dans une démarche d'amélioration de la prestation proposée, le délégataire signale que
des travaux d'aménagement et/ou de rénovation extérieurs et intérieurs vont avoir lieu fin 2009

Dépôt de corps dans d'autres chambres funéraires: cas des réquisitions de police:

à l'ouverture de la chambre funéraire, il avait été institué que pour tout décès survenu à Rouen
à la charge des autorités de police (ex: décès sur la voie publique) , le corps serait déposé à
la chambre funéraire de Rouen. Mais certains opérateurs de Pompes Funèbres déposent les corps
dans des chambres funéraires voisines (Petit-Quevilly et Sotteville) à la demande de la police

